



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

27/08/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBÉ
justine.fontaine@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34 - 06 38 64 16 36
www.sioca.fr

Comité Syndical du 27 août 2020

Procès-verbal d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau	3
Election du Président du SIOCA	16
Fixation du nombre de Vice-Présidents	17
Election des Vice-Présidents	18
Election des autres membres du Bureau	20
Vote des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	22
Délégation du Comité Syndical au Président et/ou au Bureau Syndical	24
Désignation du représentant du SIOCA au sein de Quimper Cornouaille Développement	26
Désignation du représentant du SIOCA au sein de la fedescot	27
Désignation du représentant du SIOCA au sein du CNAS	28
Mise en place des commissions de travail	29

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Finistère

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

PROCES-VERBAL

D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL, D'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt le 27 août 2020, les membres du Comité syndical – désigné par les conseils communautaires de Douarnenez Communauté, du Cap Sizun Pointe du Raz, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud – se sont réunis à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic sur convocation qui leur a été adressées par Madame Florence CROM, Présidente sortante, le 3 août 2020.

Etaients présents :

EPCI	NOM	PRENOM
Douarnenez Communauté		
Délégués		
	AUDURIER	Philippe
	CROM	Florence
	POITEVIN	Jocelyne
	TANGUY	Patrick
Suppléants		
	ANDASMAS	Anissa
	MANNEVEAU	Julie
Haut Pays Bigouden		
Délégués		
	KERLOCH	Josiane
	LE GUELLEC	Yves
	RASSENEUR	Emmanuelle
	RONARCH	Philippe
Suppléants		
	CARADEC	Jean-Louis
	LE GOFF	Jérôme
Pays Bigouden Sud		
Délégués		
	AUBREE	Jean-Edern
	BODERE	Christian
	BOURHIS	Danielle
	DUPRE	Jean-Claude
	JULLIEN	Bruno
	LE MOIGNE	Yannick
	LE RHUN	Jocelyne
	WILLIEME	Patricia
	ZAMUNER	Christine
Suppléants		
	LE LOCH	Frédéric
	LE PRAT	Daniel
	L'OPERE	Lénaïg
	LOUSSOUARN	Christian
	MOREL	Stéphane
Cap Sizun		

Délégués		
	DONNART	Alain
	JULIEN LE MAO	Solène
	SERGENT	Gilles
Suppléants		
	AUGRAIN	Angélique
	KERSAUDY	Nadine

Étaient absents :

cf. tableau ci-dessous : les personnes dont le nom est rayé étaient absentes.

Pouvoirs donnés :

- Patricia Willieme donne pouvoir à
Yannick LE MOIGNE

1 - INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Florence CROM, Présidente sortante.

Le doyen d'âge de l'assemblée M. Alain DONNART a donné lecture de la liste des délégués et a déclaré les installer dans leurs fonctions au Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement.

Le Comité syndical a désigné en qualité de secrétaire de séance : M. Bruno JULLIEN

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs : Jean-Ederic ABRE et Solène JULIEN LE MAO

2 - ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge de l'assemblée, M. Alain DONNART, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du syndicat, a dénombré 16 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Sont appelés à voter les 16 délégués titulaires présents et 2 des 4 suppléants présents.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. M. Alain DONNART a recueilli la (les) candidature(s) de :

- Florence CROM

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	<u>19</u>
Bulletins nuls/blancs	<u>3</u>
Suffrages exprimés	<u>16</u>
Majorité absolue	<u>11</u>

<u>Florence CROM</u>	<u>16</u> voix
	voix
	voix
	voix

Mme Florence CROM a été proclamé Président et a été immédiatement installée.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) Président(e) du Syndicat.~~

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.~~

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) Président(e) du

3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Comité syndical ayant fixé à 4 le nombre de vice-Président, Mme Florence CRON a fait procéder à leur élection au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION du 1^{er} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	49
Bulletins nuls/blancs	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	24

Yannick LETOIGNE	19 voix
	voix
	voix
	voix

M. Yannick LETOIGNE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 1^{er} vice-Président(e) du Syndicat.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 1^{er} vice-Président(e) du Syndicat.~~

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.~~

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 1^{er} vice-Président(e) du Syndicat.~~

ELECTION du 2^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	19
Bulletins nuls/blancs	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	11

Gilles SERGENT	19 voix
	voix
	voix
	voix

M. Gilles SERGENT ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 2^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 2^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 2^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.

ELECTION du 3^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	19
Bulletins nuls/blancs	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	11

Philippe RONAC'H	19 voix
	voix
	voix
	voix

M. Philippe RONAC'H ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 3^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.~~

~~2^{ème} tour de scrutin~~

~~Ont obtenu :~~

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 3^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.~~

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.~~

~~3^{ème} tour de scrutin~~

~~Ont obtenu :~~

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 3^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.~~

ELECTION du 4^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	19
Bulletins nuls/blancs	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	11

Jocelyne PORTEVIN	19 voix
	voix
	voix
	voix

Mme Jocelyne PORTEVIN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 4^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.~~

2^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 4^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.~~

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.~~

3^{ème} tour de scrutin

Ont obtenu :

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

	voix
	voix
	voix
	voix

~~ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 4^{ème} vice-Président(e) du Syndicat.~~

ELECTION du 6^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

du Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 6^{ème} vice-Président(e)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 6^{ème} vice-Président(e) du

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 6^{ème} vice-Président(e) du

Sont donc élus :

1^{er} vice-président : M. Yannick LE TOIGNE

2^{ème} vice-Président : M. Gilles SERGENT

3^{ème} vice-président : M. Philippe RONACHI

4^{ème} vice-Président : Mme Jocelyne PORTEVIN

~~5^{ème} vice-Président :~~

~~6^{ème} vice-Président :~~

ELECTION du 5^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 5^{ème} vice-Président(e) du

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 5^{ème} vice-Président(e) du

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Votants	
Bulletins nuls/blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu :

	voix
	voix
	voix
	voix

Syndicat.

ayant obtenu la majorité absolue est déclaré(e) élu(e) 5^{ème} vice-Président(e) du

4 - BUREAU SYNDICAL

Le bureau se compose de Florence CROTT Président, de M. Yannick LEMOIGNE, 1^{ère} vice-Présidente, de M. Gilles SERGENT, 2^{ème} vice-Président, et de M. Philippe RONARCTI, 3^{ème} vice-Président, de Mme Jocelyne BITEVIN, 4^{ème} vice-Président, de _____, 5^{ème} vice-Président, de _____, 6^{ème} vice-Président.

Le président (e) propose d'ouvrir le bureau à 3 autres membres. Il recueille les candidatures de :

- Mme Josiane VERLOCHT
- M. Philippe AUDURIER
- M. Jean-Claude DESPRE

5 - OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

6 - CLOTURE DU PROCES VERBAL

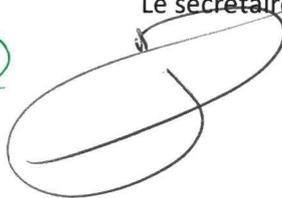
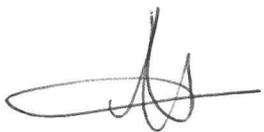
Le procès-verbal, dressé et clos, le 27 août 2020 à 18 h45, en deux exemplaires, a été, après lecture, signé par le Président, le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président

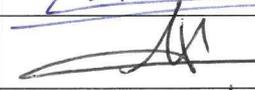
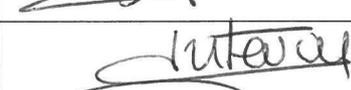
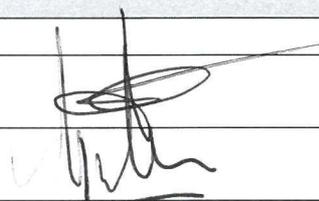
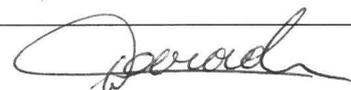
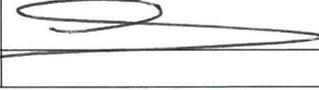
Le doyen d'âge

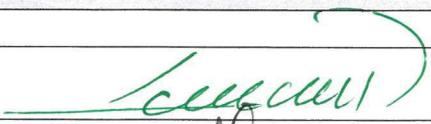
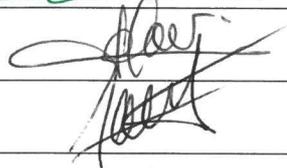
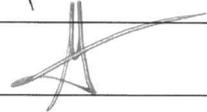
Le secrétaire

Les assesseurs



Les membres du Comité syndical

EPCI	NOM	PRENOM	SIGNATURE
Douarnenez Communauté			
Délégués			
	AUDURIER	Philippe	
	CROM	Florence	
	POITEVIN	Jocelyne	
	TANGUY	Patrick	
Suppléants			
	ANDASMAS	Anissa	
	MANNEVEAU	Julie	
Haut Pays Bigouden			
Délégués			
	KERLOCH	Josiane	
	LE GUELLEC	Yves	
	RASSENEUR	Emmanuelle	
	RONARCH	Philippe	
Suppléants			
	CARADEC	Jean-Louis	
	LE GOFF	Jérôme	
Pays Bigouden Sud			
Délégués			
	AUBREE	Jean-Edern	
	BODERE	Christian	
	BOURHIS	Danielle	
	DUPRE	Jean-Claude	
	JULLIEN	Bruno	
	LE MOIGNE	Yannick	
	LE RHUN	Jocelyne	
	WILLIEME	Patricia	

	ZAMUNER	Christine	
Suppléants			
	LE LOCH	Frédéric	
	LE PRAT	Daniel	
	LOPERE	Lénaïg	
	LOUSSOUARN	Christian	
	MOREL	Stéphane	
Cap Sizun			
Délégués			
	DONNART	Alain	
	JULIEN LE MAO	Solène	
	SERGENT	Gilles	
Suppléants			
	AUGRAIN	Angélique	
	KERSAUDY	Nadine	

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election du Président

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL décide :

- De proclamer Florence CROM Présidente du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement et la déclare installée.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du nombre de vice-Présidents

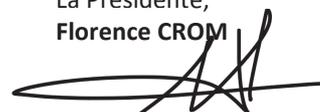
La Présidente indique qu'il appartient au comité de déterminer le nombre de vice-Présidents dans le respect des textes en vigueur et ajoute que le nombre de vice-Présidents peut être au maximum de 4 (quatre), soit 20 X 20 % arrondi à l'entier supérieur. Il est toutefois permis à l'assemblée délibérante, à la majorité des deux tiers, de déroger à la règle des 20% pour porter le nombre de vice-présidents à 6 (22 x 30%).

Elle propose de fixer à quatre le nombre de vice-Présidents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le COMITE SYNDICAL fixe à quatre (4) le nombre de vice-Présidents.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation	L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.
3 août 2020	
Date d'affichage	<u>Etaient présents parmi les titulaires :</u>
3 août 2020	DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;
Nombre de délégués	<u>Etaient présents parmi les suppléants :</u>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19	DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;
	<u>Absents excusés :</u> MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;
	<u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> MME PATRICIA WILLIEME
	<u>Assistaient également à la réunion :</u> MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE
	Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.
	Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election des vice-Présidents

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20200827-CS200827_4-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le COMITE SYNDICAL décide :

- De proclamer Yannick LE MOIGNE, élu 1^{er} Vice-Président et le déclare installé ;
- De proclamer Gilles SERGENT, élu 2^{ème} Vice-Président et le déclare installé ;
- De proclamer Philippe RONAC'H, élu 3^{ème} Vice-Président et le déclare installé ;
- De proclamer Jocelyne POITEVIN, élu 4^{ème} Vice-Président et la déclare installée ;

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election des autres membres du Bureau Syndical

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20200827-CS200827_5-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le COMITE SYNDICAL décide :

- De proclamer membres du bureau les délégués suivants :

Josiane KERLOCH

Philippe AUDURIER

Jean-Claude DUPRE

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation	L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.
3 août 2020	
Date d'affichage	<u>Etaient présents parmi les titulaires :</u> DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;
3 août 2020	<u>Etaient présents parmi les suppléants :</u> DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;
Nombre de délégués	<u>Absents excusés :</u> MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19	<u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> MME PATRICIA WILLIEME <u>Assistaient également à la réunion :</u> MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement. Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Fixation de l'indemnité de fonction au Président

La Présidente expose que le montant des indemnités de fonction est fixé par référence directe au traitement correspondant à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015). Il est fonction de la population totale du syndicat mixte fermé.

Par catégorie à laquelle appartient le SIOCA (syndicat de 50 000 à 99 999 habitants), le Président peut percevoir jusqu'à 29.53 % du traitement afférent à l'indice 1015 et les vice-présidents 11.81 % de ce traitement.

Il est proposé de ne pas indemniser les vice-présidents et de s'en tenir à 50 % du maximum pour l'indemnité de fonction du Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20200827-CS200827_6-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (la Présidente n'ayant pas pris part au vote), le Comité syndical décide de :

VERSER à la Présidente du SIOCA une indemnité correspondant à la moitié de l'indemnité maximale que pourrait percevoir un Président de syndicat mixte fermé de 50 000 à 99 999 habitants soit 50 % des 29.53 % du traitement afférent de l'indice 1015

IMPUTER cette dépense à l'article 6531 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONACH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

OBJET : Délégation de compétence au Président et/ou au Bureau Syndical

La Présidente expose que l'article L.5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et par conséquent à un syndicat mixte, de déléguer pouvoir soit au Président, soit aux vice-Présidents soit au Bureau syndical.

Certains domaines sont exclus du domaine de la délégation :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue lors du contrôle budgétaire assuré par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes ;
- les décisions relatives aux modifications, aux conditions initiales de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- la délégation de gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.

Elle rappelle que ces délégations permettent au comité syndical de se décharger d'une partie de ses tâches. Il s'agit avant tout d'un souci d'efficacité de l'action administrative en permettant une gestion plus souple des affaires courantes et une plus grande réactivité, sans pour autant écarter le contrôle de l'assemblée à laquelle le Président a obligation de rendre compte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20200827-CS200827_7-DE

En cas d'absence de la Présidente, la délégation qui lui est donnée par le comité pourra être exercée par le premier vice-président.

Il est proposé de donner délégation au Président et/ou au Bureau Syndical pour les rubriques suivantes :

RUBRIQUES	Président	Bureau
AFFAIRES JURIDIQUES /ASSURANCES		
Défendre le syndicat dans toutes les actions contentieuses intentées contre lui		x
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.	x	
Approuver les conventions ACTES ainsi que les avenants relatives à la dématérialisation de transmission des actes au contrôle de légalité	x	
Passer les contrats d'assurance et gérer les sinistres.	x	
FINANCES		
Décider les ordres de mission du personnel et des élus et régler les états de frais afférents à ces déplacements (formation, colloques, congrès, ...).	x	
Solliciter les subventions nécessaires au financement des investissements ou de la section de fonctionnement.		x
Souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite de 100 000 Euros pour une durée maximale de 12 mois et signer toutes pièces nécessaires.		x
MARCHES PUBLICS /CONVENTIONS		
Conclure des avenants aux marchés négociés < 5%.	x	
Conclure des avenants techniques (sans incidence financière).	x	
Conclure des conventions et des avenants d'utilisation et d'échanges de données numériques statistiques et documentaires à titre gracieux ou onéreux	x	
URBANISME		
Décider de saisir la CDAC pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m ² de surface de vente		x
PERSONNEL		
Autoriser les aménagements du temps de travail du personnel.	x	
Décider de l'accueil d'étudiants et de stagiaires ou de vacataires et leur verser des indemnités de stage dans la limite fixée par la loi ainsi que le cas échéant, des frais de déplacement.	x	
Procéder à l'embauche de personnel remplaçant ou saisonnier dans la limite des crédits prévus au budget.		x
Contribuer aux frais de formation des agents dans le cadre de conventions conclues avec le CNFPT ou avec d'autres organismes de formation agréés, dans la limite des crédits prévus au budget.	x	
DIVERS		
Traitement des questions urgentes entre les réunions du conseil syndical à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10		x
Décider des lieux de réunion	x	

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

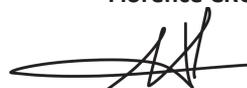
OBJET : Représentation du syndicat à Quimper Cornouaille Développement

La Présidente rappelle que l'agence Quimper Cornouaille Développement a été créée en 2010. Elle intègre les missions du pays de Cornouaille (contrat de partenariat, tourisme, énergie). Elle réunit les 10 communautés de communes de Cornouaille, les 3 chambres consulaires, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère et les 3 syndicats de SCoT dont le SIOCA. L'agence pilote la démarche d'INTERSCoT.

Elle invite le comité à désigner un représentant.

Le comité syndical procède à bulletin secret à l'élection de son délégué au sein de l'agence Quimper Cornouaille Développement et désigne à l'unanimité Mme Florence CROM

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Représentation du syndicat à la Fédération Nationale des SCoT

La Présidente rappelle que la fédération a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec pour objectif de mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Elle invite le comité à désigner un représentant.

Le comité syndical procède à bulletin secret à l'élection de son délégué au sein de la Fédération Nationale des SCoT et désigne à l'unanimité Mme Florence CROM

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

Date de la convocation
3 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Date d'affichage
3 août 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Représentation du syndicat au Comité National d'Action Sociale

La Présidente rappelle que le CNAS permet de proposer aux personnels des Collectivités territoriales une offre complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents.

Elle invite le comité à désigner un représentant.

Le comité syndical procède à bulletin secret à l'élection de son délégué au sein du Comité National d'Action Sociale et désigne à l'unanimité Mme Florence CROM

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 août 2020

L'an 2020 et le 27 août à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès Hélias en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente sortante.

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN, MME FLORENCE CROM, PATRICK TANGUY ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. JEAN-EDERN AUBREE, M. CHRISTIAN BODERE, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés : MME PATRICIA WILLIEME, MME LENAÏG LOPERE, M. FREDERIC LE LOCH, MME CHRISTINE ZAMUNER ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME PATRICIA WILLIEME

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation
3 août 2020
Date d'affichage
3 août 2020
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 19

OBJET : Mise en place des commissions de travail

La Présidente propose la mise en place de commissions de travail pour mener à bien la mise en œuvre du SCOT, son suivi et son évaluation. 5 commissions sont proposées : Littoral et Environnement, Développement économique, Déplacement et réseaux, Habitat et urbanisme et CDAC.

Chacune des commissions sera composée, à minima, d'un délégué de chaque EPCI. Le président du SIOCA siège de droit au sein de chacune des commissions.

Les commissions ont vocation à être ouvertes à différents partenaires, en tant que personnes qualifiées, en fonction des sujets abordés.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20200827-CS200827_11-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

CREER les cinq commissions suivantes :

- une commission « Littoral et Environnement » ;
- une commission « Développement Economique » ;
- une commission « Déplacement et Réseaux » ;
- une commission « Urbanisme et Habitat » ;
- une commission « CDAC ».

INVITER les délégués à se déterminer pour siéger dans les différentes commissions.

DESIGNER des Présidents de commissions.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Florence CROM

